



LETTRE PASTORALE

8 DÉCEMBRE 2025

MONSIEUR JEAN-MARC MICAS
ÉVÊQUE DU DIOCÈSE
DE TARBES ET LOURDES





**Pour que vous annonciez
les merveilles de Celui
qui vous a appelés des ténèbres
à son admirable lumière !**

1P 2, 9

04 Approchez-vous [du Seigneur] : il est la pierre vivante rejetée par les hommes, mais choisie et précieuse devant Dieu. 05 Vous aussi, comme pierres vivantes, entrez dans la construction de la demeure spirituelle, pour devenir le sacerdoce saint et présenter des sacrifices spirituels, agréables à Dieu, par Jésus Christ. (...) 09 (...) vous êtes une descendance choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple destiné au salut, pour que vous annonciez les merveilles de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière.

1P, 2, 4-10



CHERS FRÈRES ET SŒURS,

Alors que l'année jubilaire 2025 nous a faits « Pèlerins d'Espérance » avec toute l'Église, le monde de 2025 est lui marqué par l'inquiétude, l'angoisse pour certains, la détresse la plus infinie pour tant et tant de personnes humaines, nos frères et sœurs, « notre prochain ». Les dirigeants du monde, même les instances internationales nées au lendemain de la seconde Guerre mondiale et portant les ambitions universelles les plus hautes, semblent impuissants pour empêcher les ambitions les plus folles de quelques-uns de s'imposer par la violence la plus extrême.

Depuis plusieurs années, l'Église est engagée dans un processus de conversion ambitieux. Certains peuvent penser que c'est sous la contrainte de plusieurs impératifs : nécessité de lutter contre les abus après les révélations du rapport de la CIISE, nécessité de faire face à « la crise des vocations » en France et plus largement en Occident, nécessité de rationaliser les coûts dans un contexte où une Église plus pauvre ne peut conserver le même « niveau » de vie qu'en des temps plus « fastes »... D'autres pensent plus positivement que c'est l'approfondissement permanent de

sa compréhension de l'évangile qui la pousse à se « réformer sans cesse », selon une belle formule attribuée à saint Augustin et reprise par les Pères du Concile Vatican II : *« l'Église, embrassant dans son sein les pécheurs, à la fois saints et toujours ayant besoin d'être purifiés, suit toujours la voie de la pénitence et du renouveau. »*¹. En réalité, c'est sans doute un peu des deux !

J'ose un constat qui est important pour nous, pour toute l'Église, pour la mission que nous ambitionnons d'assumer au cœur de la société. Nous le savons, nombre de nos contemporains ont une piètre image ou expérience de l'Église, tout en attendant beaucoup d'elle, ou se montrant très exigeant envers elle, de manière parfois un peu paradoxale... Ce n'est ni le lieu

ni le cadre pour analyser la chose et toutes ses causes, mais il est un fait que nombre de personnes ne font pas ou plus tout à fait confiance à l'Église. D'autres, en outre, se perçoivent souvent comme mal-aimées par l'Église, jugées ou exclues par elle, c'est-à-dire par nous et nos communautés. Souvent, une manière d'annoncer l'Évangile est perçue par beaucoup, non comme une Bonne Nouvelle qui touche au cœur, qui convertit, qui remet en route, mais comme une condamnation sans appel, une fermeture de porte, un refus de laisser-passer, tant que la personne ne s'est pas « mise en règle ». Le pape François a souvent dénoncé cette façon de faire semblable à celle d'un douanier qui contrôle le passeport et les visas avant d'ouvrir la barrière... J'aimerais tant que nous prenions

1 *Lumen Gentium* n°8



conscience que nous vivons un moment favorable pour décider de nous convertir ensemble, de mettre en pratique cette invitation permanente à nous remettre en route, en Église, « pèlerins d'Espérance », porteurs de la Bonne Nouvelle évangélique adressée à tous nos contemporains. J'aimerais tant que notre conversion missionnaire soit de nature à remettre de la confiance dans le rapport de l'Église avec la société. J'aimerais tant que le trésor de l'évangile que nous portons soit offert au plus grand nombre, et qu'il soit accueilli ! Nous avons tant de choses à partager, tant de choses à dire, tant de mensonges à dénoncer aussi, de miroirs aux alouettes à démasquer : à propos de la vie, sacrée de son origine à sa fin naturelle, à propos de l'accompagnement des personnes malades et pauvres, à propos de l'amour et de la fécondité humaine, à propos de la création, à propos de la justice entre les hommes, à propos de la paix entre les hommes, à propos de notre commune vocation à la sainteté... Nous avons une Bonne Nouvelle à annoncer à nos frères et sœurs, et nous savons que Dieu a placé dans leur intelligence et dans leur cœur des pierres d'attente de l'Évangile !

II

Dans le temps de l'Avent, nous entendons le prophète Isaïe annoncer pourtant l'objet de notre espérance :

02 Voici que les ténèbres couvrent la terre, et la nuée obscure couvre les peuples. Mais sur toi se lève le Seigneur, sur toi sa gloire apparaît. 03 Les nations marcheront vers ta lumière, et les rois, vers la clarté de ton aurore. (...) 05 Alors tu verras, tu seras radieuse, ton cœur frémira et se dilatera. Les trésors d'au-delà des mers afflueront vers toi, vers toi viendront les richesses des nations.

Is 60, 2

Nous le savons, le Christ est vivant ! Il est vivant aujourd'hui, demain et toujours, et nous sommes son corps. Le Christ sauve le monde de la mort, du mal, de la tristesse, du désespoir. Cette « Bonne Nouvelle » doit être partagée, offerte, à tous, à temps et à contre-temps, inlassablement. L'Église est tout entière ce peuple de Dieu à qui le Christ confie sa Bonne Nouvelle, son Evangile. Il en est la pierre angulaire, et nous en sommes les pierres vivantes.

Dans l'Église, chaque diocèse est une « *portion du peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'il en soit, avec la coopération du presbyterium, le pasteur...* »¹. Je suis devenu votre pasteur en mai 2022. Depuis cette date, je découvre le diocèse et ses paroisses, les communautés chrétiennes qui les composent.

Pendant un an et demi, les visites pastorales m'ont donné de rencontrer bien des personnes, artisans des réalités humaines, sociales, économiques, associatives, politiques et spirituelles de notre diocèse. J'ai visité des exploitations agricoles et des entreprises de toutes tailles. J'ai visité nos paroisses et rencontré leurs acteurs, en ville et dans les plus petits villages de notre diocèse. J'ai rencontré des personnes et des communautés heureuses, et d'autres inquiètes ou en détresse profonde... Partout, absolument partout, j'ai rencontré des prêtres, des diacres, des consacrés, des laïcs formidablement ancrés dans l'évangile et dans la vie de notre pays, des personnes de toutes générations, de toutes cultures, de tous talents. J'ai été, j'ose le dire ici, ému plus d'une fois par ces rencontres.

1 CIC 1983 - can. 369

Elles me permettent aujourd'hui de vous adresser ces mots, tout habité par elles, riche d'une meilleure connaissance de notre diocèse, dans sa chair, son esprit et son cœur. Ma mission est notamment de conduire cette portion du peuple de Dieu qui m'est confiée pour en être le pasteur, pour encourager, soutenir, reconforter et consoler si besoin, pour rassurer, envoyer les membres de notre Église pour témoigner de l'Évangile.

En 1990, la veille de la fête de l'Immaculée Conception, le 7 décembre, le Pape saint Jean-Paul II signait l'Encyclique missionnaire *Redemptoris Missio*. Au n°31, il reprend l'enseignement du Concile Vatican II: « *L'Église, envoyée par le Christ pour manifester et communiquer la charité*

*de Dieu à tous les hommes et à toutes les nations, comprend qu'elle a à faire une œuvre missionnaire énorme. (...) L'Église, afin de pouvoir présenter à tous le mystère du salut et la vie apportée par Dieu, doit s'insérer dans tous ces groupes humains du même mouvement dont le Christ lui-même, par son incarnation, s'est lié aux conditions sociales et culturelles déterminées des hommes avec lesquels il a vécu ».*¹ Saint Jean-Paul II parlait de « Nouvelle évangélisation » dès 1979 pour indiquer aux chrétiens la nécessité impérieuse d'ancrer leur vie dans la foi au Christ et d'en témoigner.

1 *Ad Gentes* n° 10

**« Nous ne pouvons pas ne pas proposer
la Bonne Nouvelle du Christ »**



Le pape Benoît XVI avait convoqué un synode en octobre 2012 sur le thème de *la Nouvelle évangélisation pour la transmission de la foi chrétienne*. Lors de l'homélie de la messe de clôture de ce synode il disait ceci : « *La Nouvelle Évangélisation concerne toute la vie de l'Église. Elle se réfère, en premier lieu, à la pastorale ordinaire qui doit être toujours plus animée par le feu de l'Esprit, pour embraser les cœurs des fidèles qui fréquentent régulièrement la Communauté et qui se rassemblent le jour du Seigneur pour se nourrir de sa Parole et du Pain de la vie éternelle... Au-delà des méthodes pastorales traditionnelles, toujours valables, l'Église cherche à utiliser de nouvelles méthodes, avec aussi le souci de nouveaux langages, appropriés aux différentes cultures du monde, proposant la vérité du Christ par une attitude de dialogue*

et d'amitié qui a son fondement en Dieu qui est Amour. »

Le pape François, dès le début de son pontificat en 2013, avait donné le ton de ce que serait sa ligne d'insistance, en fidélité avec l'enseignement du Concile Vatican II et de ses prédécesseurs. Il l'a fait dans une très belle Exhortation apostolique au titre évocateur : « La joie de l'Évangile » (*Evangelii Gaudium*). Nous nous souvenons de quelques-unes de ses expressions fortes, par lesquelles il disait vouloir une « Église en sortie », une Église qui sorte d'elle-même pour aller « vers la périphérie existentielle de l'humanité, pour qu'elle devienne mère féconde de la “douce et réconfortante joie d'évangéliser” », une Église « Hôpital de campagne » :

« Je vois avec clarté que la chose dont a le plus besoin l'Église aujourd'hui c'est la capacité de soigner les blessures et de réchauffer le cœur des fidèles, la proximité, la convivialité. Je vois l'Église comme un hôpital de campagne après une bataille. Il est inutile de demander à un blessé grave s'il a du cholestérol ou si son taux de sucre est trop haut ! Nous devons soigner les blessures. Ensuite nous pourrions aborder le reste. Soigner les blessures, soigner les blessures... Il faut commencer par le bas. L'Église s'est parfois laissé enfermer dans des petites choses, de petits préceptes. Le plus important est la première annonce : "Jésus Christ t'a sauvé !" »¹

Cet enseignement nous oblige. Il est devenu, en nos pays, en nos

cultures, une urgence absolue. Nous ne pouvons plus faire comme si rien n'avait changé, comme si tout allait redevenir comme avant. Nous ne pouvons pas ne pas proposer la Bonne Nouvelle du Christ. Nous ne pouvons pas ne pas témoigner de notre foi. Nous le faisons dans une grande conscience que « dans notre maison commune tout se tient ». Les papes Benoit XVI et François l'ont exprimé avec vigueur (Cf. Pape François, *Laudato Si'* et *Fratelli Tutti* à propos de la notion d'écologie intégrale : justice sociale, fraternité humaine, rapport aux biens de la terre...)

Le Pape Léon XIV s'inscrit dans cette même tradition, en rajoutant une couleur que l'on perçoit déjà et qui sera d'une très grande importance pour compléter les lignes

1 Pape François, *L'Église que j'espère*, Flammarion/Etudes, 2013

directrices de ce que je nous propose de vivre en diocèse. Le 28 mai dernier, dans une lettre adressée aux évêques de France à l'occasion du 100^e anniversaire de la canonisation de saint Jean Eudes, saint Jean-Marie Vianney et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, il écrivait ceci :

« Il ne saurait y avoir de plus beau et de plus simple programme d'évangélisation et de mission pour votre pays : faire découvrir à chacun l'amour de tendresse et de prédilection que Jésus a pour lui, au point d'en transformer la vie. »¹

Le 2 juin dernier, il signait un texte dans lequel il indique le rôle des familles dans la mission de l'Église : « Pour lui, l'avenir missionnaire de l'Église passe par les familles,

non pas seulement comme objet d'attention, mais comme actrices à part entière de l'évangélisation »² :

« Les successeurs des apôtres (...) sont appelés à jeter les filets, à devenir pêcheurs de familles. (...) Les laïcs aussi sont appelés à s'engager dans cette mission, devenant, aux côtés des ministres ordonnés, des "pêcheurs" de couples, de jeunes, d'enfants, de femmes et d'hommes de tous âges et conditions, pour que tous puissent rencontrer Celui qui seul peut sauver. »

L'auteur de l'article du journal La Croix poursuit, et exprime exactement ce qui m'habite aujourd'hui pour la mission dans notre diocèse :

« Ce geste pastoral n'est pas neuf mais il prend ici une épaisseur particulière. Ancien missionnaire,

1 Léon XIV, à la Conférence des Evêques de France

2 La Croix, 2 juin 2025

Léon XIV a déjà eu l'occasion de mettre en œuvre, sur le terrain, cette ecclésiologie particulière qui donne la primauté à l'ancrage local. Au Pérou, il a fait l'expérience de ces maisons où la prière se transmet de génération en génération, de ces quartiers où le catéchisme commence dans les cuisines... D'ailleurs, la paroisse qu'il participe à fonder au milieu des années 1990 à Trujillo (nord du Pérou) est divisée en 14 « zones », chacune animée par une petite équipe de fidèles. »¹.

Le document final du Synode sur la synodalité dans l'Église (24 novembre 2024) s'inscrit bien dans

cette Tradition de l'Église, et en décline des modalités très concrètes, tant à propos des « champs missionnaires » qui appellent et interpellent l'Église, qu'à propos de notre manière d'être ensemble cette Église missionnaire, y compris de nous organiser ensemble, de conduire l'Église ensemble, dans nos vocations, charismes et missions propres. Dans ce domaine l'articulation juste du sacerdoce royal de tous les baptisés (cf. 1P 2, 9) et du sacerdoce ministériel est absolument requise (cf. ma conférence lors de notre journée diocésaine du 7 décembre 2024).

1 La Croix, Mickaël Corre, Léon XIV : *Évangéliser avec les familles, la vision missionnaire du pape*, 2 juin 2025

III

« Repartir du Christ sera, et devra être toujours plus et mieux, au cœur de la vie du diocèse et de toutes ses communautés. »

Depuis mai 2023, le diocèse est engagé dans une réflexion large. Le but est de proposer un cap commun, une « vision missionnaire » partagée par tous dans le diocèse. Le but est que chaque fois que nous prenons localement, ou pour tout le diocèse, une décision petite ou grande (nomination, projet pastoral, décision immobilière, initiative missionnaire, etc.), elle s'inscrive dans cette vision partagée. L'ambition est celle d'une plus grande harmonie et communion dans tout notre corps diocésain... L'ambition est que cette manière de savoir un

peu plus « où on va et comment on va y aller », soit stimulante pour tous, pour les fidèles des paroisses, des mouvements et des services, pour les jeunes, pour les ministres ordonnés, ceux d'ici et ceux qui nous rejoignent pendant quelques années, pour les vocations. Je partage ici une remarque d'un de nos séminaristes qui m'a confié que ce qui se dessine rassure nos futurs prêtres qui peuvent mieux concevoir ce que sera leur vie et leur ministère au service de notre communauté diocésaine. Ils comprennent bien qu'il ne s'agit pas

de faire comme si nous devions nous passer de leur ministère, et ils veulent devenir prêtres pour servir les fidèles du diocèse dans leur vocation baptismale et missionnaire.

A mon arrivée en mai 2022, j'ai découvert le résultat de la réflexion de la centaine d'équipes synodales mises en place au début du processus du Synode sur la synodalité appelé « Consultation diocésaine ». Le constat formulé au début de ce propos a été exprimé par beaucoup, de diverses manières, avec insistance. Puis, les réalités de la vie diocésaine m'ont poussé très vite à devoir trouver des solutions urgentes pour l'accompagnement

pastoral de plusieurs paroisses. Outre les collaborateurs « habituels » (Vicaire général et Conseil épiscopal), j'ai souhaité associer le plus possible les paroissiens concernés à la préparation de leur avenir. Ce fut le cas à Tarbes dès l'hiver 2022. La méthode a plu, et la journée diocésaine du 20 mai 2023 a marqué le début d'une façon nouvelle de réfléchir ensemble à notre avenir, inspirée de la dynamique du Synode en cours dont le pape François avait dit que cette « façon synodale » de cheminer ensemble faisait partie de l'ADN de l'Église :

« La synodalité exprime la nature de l'Église, sa forme, son style, sa mission. »¹.

¹ Pape François, *Discours aux fidèles de Rome*, 18 septembre 2021

Pour aborder la démarche, j'ai souhaité que nous repartions du Christ et de la mission qu'il confie à son Église. Le Christ est toujours central, et cette réalité de foi est au cœur de toute démarche, même celle de réformer « en pratique le diocèse ». Repartir du Christ sera, et devra être toujours plus et mieux, au cœur de la vie du diocèse et de toutes ses communautés. Nous devons, et nous devons sans relâche, nous mettre à l'écoute de sa Parole. Partout il devra y avoir toutes sortes d'initiatives pour permettre cela : groupes de lecture biblique, groupes de prière, à l'échelle de quelques personnes ou de communautés tout entières. Nous devons toujours tout centrer sur le Christ, et notre mission de témoigner de son Evangile est et sera toujours le critère de toutes les décisions : réformer l'organisation des



paroisses, gérer l'immobilier diocésain, recruter un collaborateur nouveau, supprimer une structure qui n'a plus sa raison d'être, veiller aux archives et au patrimoine de manière juste, soutenir nos écoles catholiques, encourager la place des pauvres dans nos cœurs et dans nos communautés, développer une sensibilité aux enseignements de *Laudato Si'* et de *Fratelli Tutti* dans notre rapport aux biens qui nous sont confiés et aux personnes qui habitent notre diocèse, et, au-delà, les habitants de la terre, notre « Maison commune », réveiller des attentions missionnaires disparues fautes de responsables pour les assumer selon une façon de faire qu'il n'a plus été possible de tenir depuis longtemps... Le 7 décembre

dernier, commencer notre grande journée diocésaine par une heure de *Lectio divina* partagée s'inscrivait dans cette volonté de toujours partir du Christ et de veiller à ce qu'il soit toujours à la première place. L'expérience nous a tous marqués profondément et a été sans aucun doute une des clés de la qualité de cette journée. Toujours partir du Christ sera une clé essentielle de l'engagement de chacun, fidèles laïcs, personnes consacrées, ministres ordonnés, communautés paroissiales et religieuses..., dans cette nouvelle étape de notre vie diocésaine.



**« L'amour chrétien est prophétique,
il accomplit même des miracles »**

(Léon XIV, *Dilexi Te* n° 120)

Dans le Projet pastoral qui est joint à la Lettre pastorale, sont présentées les décisions dont vous connaissez déjà une bonne partie d'entre-elles (réforme des paroisses, pôles missionnaires, gouvernance du diocèse). Certaines sont entrées en vigueur dès le 1er septembre. D'autres prendront du temps pour pénétrer nos cœurs et transformer nos mœurs ecclésiales diocésaines. L'architecture d'ensemble est désormais posée. J'engage vraiment chacun à « jouer » le jeu, à prendre le temps nécessaire pour faire les choses de manière juste, sans violence, avec calme, de manière adaptée aux réalités et aux personnes... Il ne s'agit pas d'ajouter encore plus de stress et de fatigue, mais de poursuivre la route de l'aventure évangélique ensemble, dans une marche où les forts prennent soin des faibles, où

personne n'est laissé au bord du chemin. La mise en œuvre de tout cela prendra du temps : il ne s'agit pas de mettre tout en place tout de suite. Il y a des choses urgentes dont certains détails sont décidés, et puis d'autres qui demanderont du temps, plus de réflexion encore. Il y a des choses envisagées aujourd'hui, voire décidées, qui s'avèreront inadaptées : on ajustera, on affinera, on pourra remettre en question tel ou tel aspect de telle ou telle organisation, mais nous le ferons en concertation, en parlant, en s'écoutant, en faisant valoir son point de vue et en écoutant celui des autres... Il ne s'agira pas de décider de tout en « démocratie directe » : ce n'est pas possible ni sans doute conforme à ce qu'est l'Église. Mais il s'agit pour les pasteurs de solliciter et d'être toujours à l'écoute de ce que l'on appelle « le

sens de la foi des fidèles », et pour les dits « fidèles », d'accueillir *in fine* dans la confiance et la paix la sollicitude des pasteurs envoyés à leur service, les uns comme les autres ayant pris grand soin de se mettre toujours et de rester à l'écoute de l'Esprit Saint, de s'aider à cela, de s'interpeller à l'occasion, dans la charité. C'est ainsi que notre Église diocésaine est fidèle à sa vocation et reçoit de Dieu sa fécondité.

Une manière de mettre en œuvre cela sera, comme exprimé dans le document final du synode sur la synodalité, d'organiser régulièrement des démarches synodales diocésaines thématiques. D'ores et déjà, je souhaiterais que tout le diocèse puisse ainsi se saisir de questions très importantes telles que : la catéchèse des enfants, la vie

spirituelle dans le diocèse, la pastorale des familles et des personnes seules, les jeunes, les vocations, le rapport de l'Église aux réalités sociales du diocèse, la pastorale des jeunes, la pauvreté autour de nous, etc.

Pour conclure, j'aimerais laisser la Parole à notre Pape. Le 4 octobre, jour de la fête de saint François d'Assise, Léon XIV a signé sa première Exhortation apostolique, intitulée (comme d'habitude en prenant les deux premiers mots du texte en latin) *Dilexi te*.¹

« "Je t'ai aimé", a dit le Seigneur à une communauté chrétienne qui n'avait ni importance ni ressources, contrairement à d'autres, et qui était exposée à la violence et au mépris (...). Ce texte rappelle les paroles du Can-

¹ Ap 3, 9 : Je t'ai aimé



tique de Marie : "Il a renversé les puissants de leurs trônes et élevé les humbles. Il a comblé de biens les affamés, renvoyé les riches les mains vides" (Lc 1, 52-53). » ¹

Le Saint-Père s'inscrit dans le droit fil de ses prédécesseurs qui, notamment depuis le Pape Léon XIII à la fin du XIX^e siècle, ont développé ce que l'on appelle la doctrine sociale de l'Église.

« Il y a un texte de l'Écriture Sainte d'où il faut toujours repartir. » écrit le Saint-Père. « Il s'agit de la révélation de Dieu à Moïse dans le buisson ardent : « J'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte. J'ai entendu son cri devant ses oppresseurs ; oui, je connais ses angoisses. Je suis descendu pour le délivrer [...]. Maintenant va, je t'envoie » (Ex 3, 7-8.10). »²

1 *Dilexi Te n°1*

2 *Dilexi Te n° 8*

Le fond du fond de toute l'aventure biblique, puis de toute l'aventure de l'Église à la suite du Christ, est résumé dans cette confiance de Dieu à Moïse : *« J'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte. J'ai entendu son cri devant ses oppresseurs ; oui, je connais ses angoisses. Je suis descendu pour le délivrer [...]. Maintenant va, je t'envoie »¹. »*

Aujourd'hui, ici, c'est nous qui sommes désormais ainsi envoyés. C'est ainsi que nous poursuivons l'aventure acceptée par les générations de chrétiens qui nous ont précédés. Ils ont été les bâtisseurs dont nous admirons aujourd'hui le travail. Ils ont traversé bien des moments périlleux de l'histoire de notre pays. Dans leur faiblesse, ils ont accompli de grandes choses, et sans doute sont-ils passé à côté

d'autres, eux aussi... Le jour de l'Ascension, le Christ s'est engagé à accompagner l'Église tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. Nous sommes dans ce temps-là. Le Christ nous accompagne tous les jours. C'est donc tous les jours que nous devons, ensemble, en famille, en communauté de paroisses, en petites fraternités, nous mettre en sa présence.

1 Ex 3, 7-8.10



La charité, c'est-à-dire l'amour que Dieu met en nous, la charité inspire nos relations, nos paroles, nos regards, nos pensées. Lorsque nous commentons telle ou telle décision, le caractère de telle ou telle personne, les manières de faire de l'évêque, du vicaire général ou de l'économe diocésain, des membres de l'EAP, de la catéchiste, du curé ou de la personne relai de tel village, la charité que Dieu met en nous, et qui va avec la foi et l'espérance, inspire nos relations, nos paroles, nos regards, nos pensées. Si nous constatons que ce n'est pas toujours le cas, alors reprenons-nous fraternellement, pour nous aider à devenir saints, comme le Seigneur nous le commande. Si nous constatons que nous avons failli dans la pratique de la charité, alors demandons humblement pardon à Dieu, et aussi aux per-

sonnes blessées par notre manque de charité. Le pèlerinage est une magnifique opportunité pour vivre cela, et, en cette année jubilaire, la grâce de l'indulgence plénière est en plus accordée en abondance : profitons-en !

Dans *Dilexi Te* le Pape écrit encore :

« L'amour chrétien brise toutes les barrières, rapproche ceux qui sont éloignés, unit les étrangers, rend familiers les ennemis, franchit des abîmes humainement insurmontables, pénètre dans les replis les plus cachés de la société. De par sa nature, l'amour chrétien est prophétique, il accomplit même des miracles, il n'a pas de limites : il est pour l'impossible. L'amour est avant tout une façon de concevoir la vie, une façon de la vivre. Eh bien, une Église qui ne met pas de limites à l'amour, qui ne connaît pas d'ennemis à

combattre, mais seulement des hommes et des femmes à aimer, est l'Église dont le monde a besoin aujourd'hui. »¹

Comme « Monsieur Olier »² y invitait ses « fils », j'invoque sur chacun de nous l'Esprit apostolique, demandant au Seigneur d'enthousiasmer nos cœurs de « disciples-missionnaires », d'encourager ceux qui hésitent et de rassurer ceux qui sont inquiets. Rappelons-nous en toutes circonstances que le Christ promet sa joie à ceux qui font sa volonté et cheminent avec Lui, non pas une joie superficielle et qui disparaît à la première contrariété, mais une joie profonde, fondée sur la certitude de foi que nous marchons avec Lui.

« J'en ai la certitude : ni la mort ni la vie, ni les anges ni les Principautés célestes, ni le présent ni l'avenir, ni les Puissances, ni les hauteurs, ni les abîmes, ni aucune autre créature, rien ne pourra nous ravir de notre joie en Jésus-Christ. »³

Demandons ensemble, encore et encore, la grâce de faire sa volonté, et la grâce de la Joie !

Dans cette demande, la Vierge Marie, Notre-Dame de tous nos sanctuaires diocésains, est un modèle de foi et d'espérance. Je lui confie cette Lettre pastorale et sa réception. Je lui confie notre diocèse et chacun de vous. Je lui confie les habitants de notre diocèse vers qui le Christ nous envoie, tels le Bon Samaritain de l'Évangile.

1 *Dilexi Te* n° 120

2 P. Jean-Jacques Olier : fondateur de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice en 1642

3 Rm 8, 38-39



PROJET PASTORAL

2026 - 2029

POUR LE DIOCÈSE
DE TARBES ET LOURDES



TABLE DES MATIÈRES

I. Les Paroisses31

1. Au service de la paroisse : un curé, d'autres ministres, des fidèles qui coopèrent à la charge pastorale du curé, d'autres fidèles... . . . 33
2. L'Equipe d'Animation Pastorale (EAP) 34
3. Le Conseil Pastoral (CP) 35
4. Le Conseil paroissial pour les affaires économiques (CPAE) 36

II. Les Pôles missionnaires39

1. Diaconie et service du frère 40
2. Annonce de la Foi 42
3. Vie spirituelle - Vie chrétienne. 43
 - a) Le développement de la vie spirituelle des fidèles 44
 - b) La pastorale liturgique et sacramentelle, patrimoine et art sacré. 45
4. La formation. 46

III. « Gouvernance » et administration épiscopale du diocèse48

1. Le Conseil épiscopal (CEp) 49
2. Le Conseil des Curés (CC) 50
3. Le Conseil presbytéral (CPr) 50
4. Le Conseil Diocésain des Affaires Économiques (CDAE) 51
5. Le Conseil Diocésain de Pastorale (CDP) 52
6. Les autres conseils 52
7. La Curie diocésaine 52

Conclusion53

**Pour que vous
annonciez
les merveilles
de Celui qui
vous a appelés
des ténèbres à
son admirable
lumière !**

INTRODUCTION

Ce « *Projet pastoral* » s'inscrit dans le prolongement de la Lettre pastorale à laquelle il est joint. Il vient en déployer les applications concrètes dans les différents domaines de la vie et de la mission de notre diocèse. J'invite tous les fidèles du diocèse à travailler ces documents, à les lire ensemble, à en saisir l'esprit, à se laisser enthousiasmer par l'aventure ecclésiale et missionnaire à laquelle ils nous invitent : elle est toujours aventure spirituelle. Elle est donc notre raison d'être, comme disciples du Christ, au service de la gloire de Dieu, de la vie de notre communauté diocésaine et de la vie des habitants de ce pays. L'Esprit Saint nous envoie ensemble pour « *annoncer les merveilles de celui qui nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière* »¹ !

Le 15 juin 2025, une lettre envoyée aux ministres ordonnés et aux fidèles des paroisses du diocèse indiquait les décisions préparées, de manière lointaine depuis la journée diocésaine du 20 mai 2023, et de manière proche par celle du 7 décembre 2024. Certaines sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2025 d'autres demanderont du temps et de l'accompagnement.

1 1P 2, 9

J'ai repris mon bâton de pèlerin pour aller dans les paroisses nouvelles à la rencontre de tous ceux et celles qui souhaitent échanger au sujet de l'organisation concrète des paroisses, des services et de la « *Gouvernance* » du diocèse. Je rends grâce à Dieu pour la foi et le zèle apostolique de beaucoup dans notre diocèse : membres du Peuple de Dieu et leurs pasteurs, consacrés, jeunes, etc.

J'aime dire que désormais, « *l'architecture* » globale de notre vie diocésaine renouvelée est posée dans une vision d'ensemble cohérente et préparée avec le maximum de personnes du diocèse. Le but avoué est d'assurer une certaine stabilité aux communautés et aux personnes, et limiter le plus possible une politique de « *rustines* » appliquées dans l'urgence, sans vision ni préparation. Par ailleurs, cette approche de la mission est ambitieuse : elle veut permettre à des attentions pastorales d'être soutenues partout dans le diocèse, même dans les régions les plus défavorisées et elle veut permettre d'en déployer de nouvelles.

Je remercie très sincèrement tous ceux et celles qui, dans les conseils diocésains, les paroisses, les communautés religieuses, les services et les mouvements, ont contribué à la réflexion et aux décisions. Que le Seigneur rende à chacun ce qu'il donne au centuple !



I. LES PAROISSES

Au plan canonique (droit de l'Église) le territoire d'un diocèse est organisé en paroisses. Aujourd'hui encore, dans notre diocèse, elles sont officiellement très nombreuses : au moins autant que de communes, c'est-à-dire plus de cinq cents ! Depuis longtemps, les villages se sont regroupés en ensembles paroissiaux, en fonction des possibilités de nommer des curés. Puis les ensembles paroissiaux plus petits se sont regroupés en ensembles toujours plus grands, jusqu'à aboutir à la situation que nous connaissions : vingt-huit en-

sembles paroissiaux très inégaux en histoire, en taille et en moyens, réunis en six doyennés.

Aujourd'hui, nous ne parlons plus d'ensembles paroissiaux. **Dix paroisses sont désormais constituées.** Chaque paroisse est à comprendre comme une communauté de personnes qui vit sur un territoire donné, une portion du diocèse, pour célébrer son Dieu et en témoigner auprès de tous. Chaque paroisse est canoniquement confiée à au moins un prêtre qui en est le curé. Chaque paroisse, en ville ou dans le rural, est organi-

sée autour d'un centre, et est composée de communautés, plus ou moins nombreuses, plus ou moins grandes, plus ou moins éloignées géographiquement de ce centre.

Le territoire de chaque paroisse a été constitué le 1^{er} septembre 2025 à partir des vingt-huit anciens ensembles paroissiaux. Pour des raisons légitimes, telle ou telle communauté locale (village ou groupement de villages par exemple) peut décider de se lier à une autre paroisse que celle qui est devenue la sienne au 1^{er} septembre. Des consultations doivent être organisées localement ; les décisions seront proposées au Conseil épiscopal avant l'été 2026, avant la publication officielle et précise de la composition des nouvelles paroisses.

Au centre de l'animation et de la vie de la paroisse, le centre paroissial est habituellement le lieu de résidence de son curé, mais aussi le lieu de son administration et de ses services.

Dans chaque paroisse, plusieurs « communautés locales » vivent dans des espaces géographiques plus petits (quelques villages ensemble à la campagne, ou quelques quartiers en ville). Ces communautés locales sont donc au plus près des lieux de vie des habitants du diocèse. Les services de la paroisse animent et servent la communion entre toutes les communautés qui la composent, afin de développer partout le sentiment d'appartenir à une même « famille paroissiale », elle-même en communion avec la « famille diocésaine ».

Les communautés locales sont aussi nombreuses que possibles : organisées autour d'une église, d'une salle de réunion, d'une fraternité de personnes qui localement font vivre la communauté. Elles sont en lien avec les réalités locales, les élus, les personnes isolées. Elles sont la mémoire d'un lieu, de son histoire, de sa « couleur » ecclésiale. Chaque communauté locale a sa personnalité. Idéalement, une communauté locale est animée par au moins deux personnes, reconnues par le curé de la Paroisse.

1. Au service de la paroisse : un curé, d'autres ministres, des fidèles qui coopèrent à la charge pastorale du curé, d'autres fidèles...

Le curé est nommé pour un mandat renouvelable de six ans. Pour le ministère, il peut collaborer avec d'autres prêtres (vicaires, prêtres coopérateurs, prêtres retirés), un ou plusieurs diacres, des ministres institués.

2. L'Équipe d'Animation Pastorale (EAP)

Le curé exerce sa charge avec une Équipe d'Animation Pastorale. L'EAP est une équipe de confiance, resserrée, qui partage la charge pastorale et coopère à l'animation de la paroisse¹. C'est le plus habituellement l'instance décisionnelle pour la vie de la paroisse. Le curé (ou le modérateur de la charge curiale en cas de curés « *in solidum* ») et l'EAP se réunissent souvent, idéalement entre une fois par semaine et une fois par mois, pour prier ensemble et acquérir un cœur commun au service de toute la communauté paroissiale.

L'EAP est composée de membres de droit et de personnes appelées par le curé. Outre celui-ci, les membres

de droit sont : un prêtre parmi les vicaires s'il y en a, un diacre parmi les diacres s'il y en a, une personne consacrée si possible, des fidèles laïcs bénévoles. Ils sont nommés par le curé pour des mandats renouvelables de trois ans. La composition de l'EAP est publique et ses membres sont envoyés avec une lettre de mission signée du curé.

Lors d'un changement de curé, l'EAP est maintenue pendant au moins un mois et au plus un an, avant d'être renouvelée par le nouveau curé.

Dans le cadre de la nouvelle organisation paroissiale, le curé et l'EAP doivent progressivement - à échéance d'une année ou deux - mettre en place l'administration de la nouvelle paroisse, adaptée selon

1 CIC 1983 - can. 519

les lieux. Ils veilleront à ne pas tout centraliser, mais à soutenir le plus possible la vie et la « proximité » des communautés locales (par la catéchèse, les célébrations des baptêmes, les mariages, les funérailles, la diaconie et le service du frère, etc.)

3. Le Conseil Pastoral (CP)

Le Conseil pastoral est une instance consultative et représentative des multiples réalités de la paroisse (villages ou quartiers, groupes, âges, engagements, etc.)

Le CP est un lieu d'écoute de la vie des communautés et du « pays » dans lequel elles sont insérées. C'est un lieu de discernement et de réflexion, à la lumière de l'Évangile et des orientations diocésaines, par la prière et l'écoute de l'Esprit-Saint.

Le CP permet au curé et à l'EAP d'avoir une connaissance approfondie des réalités diverses de la paroisse. Il est le lieu premier où s'élabore le projet pastoral de la paroisse que l'EAP sera chargée de mettre en œuvre.

Le CP doit posséder une charte de fonctionnement qui en décrit la composition, les objectifs et le fonctionnement, etc.

Selon les paroisses, plusieurs formules sont possibles :

- Un CP composé de « délégués » bénévoles désignés par les paroissiens pour des mandats renouvelables de trois ans (par élection ou autrement) ;
- Ou bien une assemblée générale de l'ensemble des paroissiens réunie une ou deux fois par an.

Il arrive que l'on confonde EAP et CP. Les deux sont nécessaires, chacun dans sa spécificité : l'EAP comme petite équipe choisie par le curé et partageant « au quotidien » sa charge pastorale, et le CP comme instance représentative de la communauté paroissiale.

4. Le Conseil paroissial pour les affaires économiques (CPAE)

Le CPAE est un conseil requis par le droit canonique¹. Il est une instance consultative au service du Curé qui est l'administrateur légal des biens de la paroisse².

Le CPAE est composé de plusieurs laïcs (au moins trois), bénévoles, choisis pour leurs compétences en matière économique, financière,

juridique ou immobilière, pour leur probité et leur sens de la mission de l'Église. Ils sont nommés par le curé, pour un mandat renouvelable de trois ans, après consultation de l'Econome diocésain. La composition du CPAE est publique et ses membres sont envoyés pour cette charge, avec une lettre de mission signée par le curé. La liste est communiquée à l'Econome diocésain, et s'il y a des modifications, elle est mise à jour annuellement.

Le CPAE se réunit autant de fois que nécessaire avec le curé et l'EAP, idéalement au moins une fois par mois. Il offre ses conseils, son expertise et son soutien au curé et à l'EAP, et est en lien habituel avec les services de l'Economat du diocèse.

1 CIC 1983 - can. 537

2 CIC 1983 - can. 532

Les missions du CPAE concernent :

- Le conseil et l'aide à la gestion du patrimoine (conservation et entretien des biens immobiliers - églises, presbytères, salles paroissiales - et mobiliers - mobilier liturgique, matériel, réserves financières, etc.-). A ce titre, la vocation missionnaire de chaque bien immobilier devra être réinterrogée ;
- Le conseil et l'aide pour la recherche des ressources de la paroisse ;
- Le conseil et l'aide pour la gestion des dépenses, dans le respect des règles en vigueur (en lien avec l'économe diocésain et

le Conseil Diocésain des Affaires Economiques (CDAE) quand c'est requis par le droit) : le document de référence à connaître par tous est le directoire des paroisses qui rappelle notamment les seuils financiers qui requièrent les avis ou accords des instances ecclésiastiques diverses (au niveau de la Paroisse, du diocèse ou du Saint-Siège)

- Le conseil et l'aide pour la gestion administrative, financière et sociale des personnes employées éventuellement par la paroisse (en lien avec le CDAE pour toute embauche, et le conseil épiscopal pour les laïcs en mission).

Le CPAE travaille avec le curé et l'EAP pour établir le budget prévisionnel annuel de la paroisse, le suivi régulier des comptes.

Idéalement, le CPAE possède une charte de fonctionnement décrivant sa composition, ses objectifs et la manière dont il fonctionne.

Outre le CPAE, après avis de l'économe diocésain, chaque Curé nomme un trésorier paroissial (membre de droit du CPAE), et un comptable paroissial.

Sous la responsabilité du curé :

- Le trésorier gère les encaissements et décaissements, les remises en banque et le règlement des factures.
- Le comptable enregistre les opérations dans le logiciel dédié, effectue des rapprochements bancaires et produit les comptes annuels.
- Le secrétaire établit le compte-rendu des réunions.



II. LES PÔLES MISSIONNAIRES

Une certaine manière de concevoir et d'organiser les « services diocésains » depuis plusieurs décennies s'est avérée difficile puis impossible à maintenir (un service – un(e) responsable – une équipe). Cette façon de faire a longtemps permis aux responsables du diocèse d'apporter soutien et formation aux personnes engagées dans les paroisses et souvent aussi dans les mouvements. Elle a mobilisé de très nombreux prêtres et laïcs généreux qui faisaient le lien entre les paroisses, le diocèse, les autres diocèses de la Province, les services nationaux portant la même atten-

tion pastorale et missionnaire. Cette façon de voir et de faire n'est plus adaptée. Elle favorise le risque de fonctionnement « en silos » où, chacun investi dans son domaine, communique peu avec les autres domaines. Dans ce fonctionnement, le service n'est plus assuré dès lors que l'on ne trouve pas de responsables. Ainsi, dans notre diocèse, des pans entiers de la mission de l'Église ne sont aujourd'hui accompagnés par aucun service diocésain (même s'ils peuvent continuer d'être assumés au niveau de telle ou telle paroisse) : pastorale des familles, pastorale du mariage,

pastorale des jeunes, pastorale des vocations, pastorale sacramentelle et liturgique, service des pèlerinages, formation diocésaine, etc.

Je souhaite que le diocèse puisse encourager et soutenir la mission de tous en instituant trois pôles missionnaires : « Diaconie et service du frère », « Annonce de la foi », et « Vie spirituelle - vie chrétienne ». L'objectif est de soutenir une authentique culture missionnaire diocésaine, en veillant, autant que possible, à ce que personne ne reste au bord du chemin. Cela passe par le soutien de la communion entre tous, la mutualisation des moyens, l'accompagnement de la vie fraternelle et la formation de tous les acteurs de la mission de l'Église. Ainsi, même les paroisses ou les secteurs les plus démunis pourront

être soutenus et accompagnés dans tous les domaines de la mission.

Les trois pôles sont animés par trois coordinateurs : un diacre et deux laïcs salariés. Leur mission honore quatre objectifs : animer, accompagner, coordonner et former les acteurs diocésains et les acteurs paroissiaux, autant que de besoin. Les coordinateurs des pôles vivent entre eux une véritable vie fraternelle fondée sur la prière, la réflexion et le partage.

1. Diaconie et service du frère

«Et le Roi leur répondra : "Amen, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait."»¹

¹ Mt 25,40

«Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur».¹

Destinataires : Les personnes vulnérables, en isolement et précarité sociale, les malades (hospitalisés ou à domicile), les personnes handicapées (physiques ou psychiques), les personnes détenues, les victimes d'abus divers et d'agressions sexuelles, les personnes âgées (en institutions ou à domicile), les personnes en deuil, et l'ensemble des fidèles du diocèse.

Acteurs : Les personnes qui servent habituellement dans la pastorale de la santé (aumônerie des hôpitaux et cliniques, Service évangélique des malades...), l'aumônerie des prisons, la pastorale des migrants, la pastorale des gens du voyage, la pastorale des personnes handicapées, la prévention et la lutte contre les abus, la cellule d'écoute, le service de l'exorcisme. A ces services diocésains, s'ajoutent également les membres des mouvements et associations de fidèles œuvrant dans le même domaine d'attention pastorale (par exemple les Equipes Saint-Vincent, Foi et lumière, Lourdes Cancer Espérance, le Secours Catholique, En Casa, Les maisons d'Aygues-Vives, Le Cenacolo, et bien d'autres...).

1 Concile Vatican II, Gaudium et Spes n°1

2. Annonce de la Foi

« Puis il leur dit : "Allez dans le monde entier. Proclamez l'Évangile à toute la création".¹»

« Aussi l'Église, pourvue des dons de son fondateur, et fidèlement appliquée à garder ses préceptes de charité, d'humilité et d'abnégation, reçoit mission d'annoncer le Royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations, formant de ce Royaume le germe et le commencement sur la terre. »²

« L'effort pour annoncer l'Évangile aux hommes de notre temps, exaltés par l'espérance mais en même temps travaillés souvent par la peur et l'angoisse, est sans nul doute un service rendu à la communauté des chrétiens, mais

aussi à toute l'humanité.»³

Destinataires : Les familles et les couples, les jeunes (enfants, adolescents, grands jeunes, étudiants, jeunes professionnels), les catéchumènes, les adultes recommençants, les personnes en recherche de leur vocation, les fiancés qui demandent le mariage, les personnes touchées par le divorce, les personnes concernées par l'homosexualité, l'ensemble des fidèles du diocèse, les autres habitants et acteurs de la vie économique et sociale des Hautes-Pyrénées.

Acteurs : Les personnes qui servent actuellement dans la catéchèse, le catéchuménat, les aumôneries de jeunes (collèges, lycées, étudiants et jeunes professionnels), les patro-

1 Mc 16,15

2 Concile Vatican II, *Lumen Gentium* n°5

3 St Paul VI, *Evangelii nuntiandi* n°1

nages, les vocations, l'équipe diocésaine d'EVARS (Education à la vie affective relationnelle et sexuelle), la préparation au mariage, etc. A ces services diocésains, s'ajoutent également les membres des mouvements et associations de fidèles œuvrant dans le même domaine d'attention (les mouvements d'Action catholique, les Associations familiales catholiques, les Scouts, les Équipes Notre-Dame, la Mission rurale, les Parcours Alpha, les Équipes Tandem, et bien d'autres).

3. Vie spirituelle - Vie chrétienne

« Il arriva que Jésus, en un certain lieu, était en prière. Quand il eut terminé, un de ses disciples lui demanda : "Seigneur, apprends-nous à prier, comme Jean le Baptiste, lui aussi, l'a appris à ses disciples".¹

Ils étaient assidus à l'enseignement des Apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières.²

Que par la lecture et l'étude des Livres saints « la Parole de Dieu accomplisse sa course et soit glorifiée » (2 Th 3, 1), et que le trésor de la Révélation confié à l'Église comble de plus en plus le cœur des hommes.»³

1 Lc 11

2 Ac 2,42

3 Concile Vatican II, *Dei verbum* n°26

« La liturgie (...) contribue au plus haut point à ce que les fidèles, en la vivant, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Église. »¹

Acteurs : Les personnes qui œuvrent actuellement au service de la liturgie, du chant, de la musique, de l'art sacré et du patrimoine. A ces acteurs de la vie chrétienne de notre communauté diocésaine, s'ajouteront ceux qui permettront de développer soutien et accompagnement de la vie spirituelle des personnes et des communautés.

Deux dimensions sont privilégiées : la pastorale liturgique et sacramentelle, et le soutien du développement de la vie spirituelle

des fidèles et des communautés du diocèse.

a) Le développement de la vie spirituelle des fidèles

« Nous devons toujours repartir du Christ et de la mission qu'il confie à son Église. Le Christ est toujours central, et cette réalité de foi doit toujours être au cœur de nos démarches »².

Pour cela, il est essentiel que dans tout le diocèse, nous grandissions tous, toujours plus et mieux dans l'écoute de la Parole de Dieu et de son Esprit-Saint : personnellement, par petits groupes de personnes dans une fraternité, une communauté locale, en EAP, en équipe locale du Secours Catholique, etc. Nous devons nous y entraîner les uns les autres, nous soutenir dans

¹ Concile Vatican II, *Sacrosanctum concilium* n°2

² cf. Lettre pastorale

ce pèlerinage-là. Aussi, je souhaite que se développent, en de nombreux endroits, des groupes de partage de la Parole de Dieu et des groupes de prière : équipes du Rosaire, groupes de prière charismatique, partage de l'évangile du dimanche suivant, groupes d'étude biblique, etc.

Je souhaite également que ceux et celles qui le souhaitent puissent trouver des personnes formées à l'accompagnement spirituel. Une charte diocésaine sera élaborée pour déterminer le cadre adéquat de ce service fraternel rendu par un frère ou une sœur dans la foi, à un autre frère ou sœur dans la foi. Cette charte reprendra les éléments votés par les Evêques de France dans le cadre de la lutte contre les abus. Ainsi, les personnes souhai-

tant bénéficier de cette aide appartenant à la tradition spirituelle authentique, pourront le faire dans un cadre sûr.

b) La pastorale liturgique et sacramentelle, patrimoine et art sacré

« L'Eucharistie est "source et sommet de toute la vie chrétienne" ¹. "Les autres sacrements ainsi que tous les ministères ecclésiaux et les tâches apostoliques sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle. Car la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, notre Pâque" ². »

Il y a un enjeu à permettre aux fidèles de notre diocèse de vivre pleinement, consciemment et activement, les célébrations liturgiques

1 Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen gentium* n°11

2 Concile Vatican II, Décret sur les ministères et la vie des prêtres *Presbyterorum ordinis* n°5

et sacramentelles qui fondent et nourrissent la foi. Il s'agit de développer la compétence des acteurs dans la préparation, l'animation et la célébration liturgique, y compris la dimension musicale et artistique¹. De plus, l'accueil et l'accompagnement pour la célébration des démarches sacramentelles (baptême, eucharistie, confirmation, mariage, pardon-réconciliation, sacrement des malades, etc.) et des funérailles sont une nécessité pour favoriser une meilleure compréhension du sens des sacrements et de la liturgie.

En outre, nous connaissons l'importance des questions liées au patrimoine, à l'art sacré, à l'organisation des concerts dans les

églises, au lien avec les mairies et les services de l'État pour toute restauration d'église, etc. En lien avec le service en charge de ces questions, le pôle veillera à sensibiliser et former le plus possible les responsables des paroisses.

4. La formation

Notre communion s'exprime à la fois dans la prière, dans la liturgie et dans l'élan apostolique. C'est ensemble, dans la diversité de nos dons, que nous manifesterons à tous la joie de l'Évangile, la compassion de l'Église et la vitalité de notre foi.

La formation des baptisés comme

¹ Cf. Concile Vatican II, Constitution sur la Sainte Liturgie *Sacrosanctum concilium* n° 112 : *C'est pourquoi la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique, en donnant à la prière une expression plus agréable, en favorisant l'unanimité ou en rendant les rites sacrés plus solennels.*

de tous les acteurs de la mission est essentielle. Elle nourrit et participe à l'action des trois pôles missionnaires. Elle contribue ainsi à renforcer l'unité des baptisés, à fortifier les liens fraternels qui nous unissent dans le Christ, autour de la Parole de Dieu, l'Eucharistie, le service du frère et la mission.

La « **mission formation** » est animée collégialement par les trois coordinateurs, accompagnés d'une équipe dédiée. Elle développera une « **plateforme diocésaine**

de formation » qui, de manière souple, favorisera la visibilité et l'interconnexion de toutes les propositions de formation existantes et à venir, paroissiales ou extérieures au diocèse.

L'enjeu de la formation est bien d'aider à développer une vision cohérente et articulée des choses, afin de permettre à chacun de déployer ses talents et ses charismes propres, et, s'il le souhaite, de les mettre au service de tous.



III. « GOUVERNANCE » ET ADMINISTRATION ÉPISCOPALE DU DIOCÈSE

Le récent Synode romain sur la synodalité a formulé d'importantes recommandations ou orientations au sujet de la synodalité qui est constitutive de l'Église dès son origine : par nature, l'Église est synodale.

Dans cet « être en chemin ensemble » (sens du mot « synode »), nos yeux sont tournés vers les Promesses du Christ : le Ciel de Dieu au terme de nos routes. Nous prenons ainsi mieux conscience de la coopération que Dieu attend de nous,

en Église, pour le préparer. Dans l'Église « Corps du Christ, Peuple de Dieu et Temple de l'Esprit Saint », une juste articulation, collaboration et complémentarité entre tous les baptisés est requise.

Le document final du Synode sur la synodalité rappelle l'enseignement traditionnel de l'Église :

N° 68 : Comme tous les ministères de l'Église, l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat sont au service de l'annonce de l'Évangile et

de l'édification de la communauté ecclésiale. (...)

N° 69 : La tâche de l'évêque est de présider une Église locale, en tant que principe visible d'unité en son sein et lien de communion avec toutes les Églises. L'affirmation du Concile, selon laquelle "par la consécration épiscopale, est conférée la plénitude du sacrement de l'Ordre" (Lumen Gentium n°21), nous permet de comprendre l'identité de l'évêque dans la trame des relations sacramentelles avec le Christ et avec la "portion du peuple de Dieu " qui lui a été confiée, et qu'il est appelé à servir au nom du Christ Bon Pasteur. Le baptisé qui devient évêque n'est pas chargé de prérogatives et de tâches qu'il doit accomplir seul. Il reçoit plutôt la grâce et la charge de reconnaître, de discerner et de ras-

sembler dans l'unité les dons que l'Esprit répand sur les personnes et les communautés. Pour cela, il lui faut agir selon son lien sacramentel avec les prêtres et les diacres, qui sont coresponsables avec lui du service ministériel dans l'Église locale. (...)

Pour toujours mieux tenir compte de ces éléments de notre foi en l'Église « Une, Sainte, Catholique et Apostolique », j'ai souhaité réviser la manière d'exercer ma charge au service de tous, notamment pour les instances désignées comme « la gouvernance du diocèse ».

1. Le Conseil épiscopal (CEp)

Depuis de nombreuses années déjà, le CEp est composé de baptisés divers, hommes et femmes, clercs et laïcs, et non plus seulement de

prêtres comme c'était autrefois le cas.

Il est composé ainsi : le vicaire général, le secrétaire général, le recteur du Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes, l'économe diocésain, la déléguée épiscopale à l'information (DEI), la déléguée épiscopale à la prévention et la lutte contre les abus (DEPLA), un délégué de l'Enseignement catholique, un diacre et une ou deux autres personnes appelées par l'évêque.

Il est en quelque sorte l'EAP de l'évêque pour le gouvernement du diocèse. Il se réunit en principe tous les vendredis.

2. Le Conseil des Curés

(CC)

J'ai souhaité associer les prêtres plus étroitement aux questions qui touchent à leur vie et à leur ministère, ainsi qu'à la préparation des futures nominations. Un « Conseil des curés » est donc établi. Il est composé des curés des paroisses, des administrateurs paroissiaux et de deux ou trois prêtres appelés par l'évêque. Il se réunit habituellement tous les mois.

3. Le Conseil presbytéral (CPr)

Instance prévue par le Code de droit canonique, il est obligatoirement consulté pour certains actes d'administration extraordinaires du diocèse. Avec d'autres, il est chargé de suivre et d'accompagner les orientations pastorales diocésaines et d'en suggérer de nouvelles.

Il anime la vie du Presbyterium du diocèse. Il organise au moins trois journées annuelles pour tous les prêtres qui vivent et servent dans le diocèse : le Mardi Saint (jour de la messe chrismale), le 8 septembre (Solennité de la Nativité de la Vierge Marie et fête patronale du diocèse), ainsi qu'une autre journée. Il organise également la retraite annuelle du Presbyterium.

Ses statuts seront révisés d'ici février 2026. Ils en déterminent notamment la composition.

Selon le droit, le Collège des Consultants est choisi en son sein par l'évêque.

4. Le Conseil Diocésain des Affaires Économiques (CDAE)

Instance prévue par le Code de droit canonique, il est un organe habituellement consultatif de l'évêque pour ce qui concerne l'administration des biens du diocèse¹. Dans certaines situations importantes son accord est requis. Le CDAE fonctionne à la fois comme conseil d'administration de l'Association diocésaine - laquelle donne la personnalité juridique civile à l'Église catholique en droit français - et comme conseiller et expert pour toutes les décisions de gestion importantes. Le CDAE exerce une fonction de vigilance et de contrôle sur l'administration des biens du diocèse confiés à la responsabilité de l'Évêque. Il s'assure de la bonne gestion des ressources et la recherche de nouvelles.

Le CDAE est composé du vicaire général, de l'économe diocésain,

1 CIC 1983 - can. 492-s, can. 1277-s

du secrétaire général du diocèse, et de deux ou trois personnes dont l'expertise est reconnue en matière économique, financière, juridique ou immobilière. Ces derniers sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

5. Le Conseil Diocésain de Pastorale (CDP)

Instauré en 2023, ce conseil constitué de laïcs désignés par les paroisses et les mouvements, d'un délégué du Conseil presbytéral, d'un délégué des diacres et d'un(e) délégué(e) de la Vie consacrée, conserve sa feuille de route.

Une branche « Jeunes » est créée en son sein. En lien avec la pastorale des jeunes du diocèse, elle proposera une journée diocésaine des jeunes tous les ans.

6. Les autres conseils

Le Conseil diocésain de la vie consacrée (CDVC) et le Conseil diocésain de l'Enseignement catholique (CoDiEC) ne changent ni de composition, ni de mission.

7. La Curie diocésaine

C'est l'ensemble des personnes et des services « institutionnels » du diocèse (chancellerie, économat diocésain, actes de catholicité, officialité diocésaine, archives, patrimoine et art sacré, maison diocésaine, etc.)

Pour assurer une plus grande fluidité et visibilité de la manière dont ces personnes sont au service du diocèse, des paroisses, des communautés, des personnes, une meilleure articulation est mise en place. Un organigramme sera publié pour aider chacun à s'y retrouver !

CONCLUSION

Chers frères et sœurs, que le Seigneur nous accompagne sur les chemins de la mission ! Nous nous souvenons de la prière de Jésus au seuil de la Passion : *« Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi. Qu'ils soient un en nous, eux aussi, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. (...) Qu'ils deviennent ainsi parfaitement un, afin que le monde sache que tu m'as envoyé, et que tu les as aimés comme tu m'as aimé. »*¹

Je confie à la Vierge Marie, Notre-Dame de Garaison, Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame de tous nos sanctuaires diocésains, la nouvelle étape qui s'ouvre pour le diocèse. Elle est une nouvelle étape de la longue histoire de notre Église diocésaine commencée au IV^e siècle.

Je lui confie chaque fidèle de ce diocèse, chaque ministre ordonné, chaque personne consacrée, mais aussi tous les habitants du département des Hautes-Pyrénées que l'Église confie également à notre soin missionnaire et pastoral. Je confie à la Vierge Marie les jeunes qui entendent l'appel du Seigneur à lui

1 Jn 17, 21.23

faire confiance et à lui consacrer leur vie, ceux qui entendent aussi l'appel de l'Église à devenir prêtres et diacres ; ceux qui deviendront ministres institués de la Parole, de la prière et de l'annonce de la foi, ceux qui décident de se marier et d'accueillir dans la confiance, la responsabilité de fonder une famille. Je confie à la tendresse maternelle de la Vierge Marie toutes les personnes qui peinent dans leur vie, qui souffrent de solitude, d'angoisse, de sentiment d'abandon ou d'échec, de rejet aussi.

Je confie à l'intercession de la Vierge Marie, Notre-Dame de Lourdes, tous les pèlerins qui viennent à la Grotte de Massabielle lui présenter leur vie. Je confie à la Vierge Marie tous les catéchumènes qui découvrent la joie de la foi ainsi que l'Église qui accueille leurs pas enthousiastes de jeunes croyants. Je vous confie toutes et tous à l'amour maternel de la Vierge Marie. Qu'elle rende féconds nos efforts pour que son Fils soit aimé et servi, lui qui est « *le Chemin, la Vérité et la Vie* »¹ !

8 décembre 2025

Immaculée Conception de la Vierge Marie

¹ Jn 14, 6

**Que le Dieu de l'espérance
vous remplisse de toute joie et de paix dans la foi,
afin que vous débordiez d'espérance
par la puissance de l'Esprit Saint !**

Rm 15, 13



DIOCÈSE
TARBES ET LOURDES

www.catholique65.fr